# 

* Datum : 05-03-2012
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2012707908
* Auteur :

Tribunal de premiere instance de Dinant
L'an deux mille douze, le vingt-huit février.
Au greffe du tribunal de première instance de Dinant.
A comparu :
Mme Danielle Olemans, née le 21 février 1944, domiciliée à 5590 Leignon, Corbion 6, compagne du défunt,
laquelle comparante a déclaré accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Marc Yves Berman, né à Etterbeek le 9 février 1951, de son vivant domicilié à Leignon (Ciney), Corbion 6, et décédé à Dinant le 21 novembre 2011.
Conformément aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 793 du Code civil, le comparant déclare faire élection de domicile en l'étude de Me Philippe Dupuis, notaire à 6041 Gosselies, rue des Déportés 2B.
Les créanciers et les légataires sont invités à faire connaître leurs droits, par avis recommandé, adressé au domicile élu dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente insertion.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) J. Colin.